

Département du Tarn

Commune de
MARSSAC sur TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**FÊTE DE LA MUSIQUE
DIFFUSION DE MUSIQUE ET FERMETURE TARDIVE
PARC NADINE MONTOIS**

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 27, R 44 et R 225,

CONSIDERANT la demande du comité des fêtes, relative à la diffusion de musique et la fermeture tardive de la fête de la musique qui se déroulera le Dimanche 21 Juin 2026 au Parc Nadine Montois,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Comité des Fêtes est autorisé à utiliser le Parc Nadine Montois, le dimanche 21 Juin à l'occasion de la fête de la musique. De la musique sera diffusée de 11h00 à 23h00

Du dimanche 21 Juin 2026 à 11h00 au lundi 22 Juin à 01h00

Article 2 : Le bruit inhérent à la manifestation sera stoppé à 01h le lundi 22 juin 2026 (temps nécessaire au rangement du matériel compris).

Article 3 : Le Président du Comité des Fêtes est chargé de veiller au respect de la présente réglementation.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et sur place.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :

- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn,
 - au Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Albi,
 - au Président du Comité des Fêtes,
- chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marssac sur Tarn, le 28 mai 2026

le Maire



Jean-Pierre CASSAGNES

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.